

Fiche d'inscription au stage de chorale
« La course de Samuel – conte de Noël »
des 17 et 18 décembre 2022

(1 exemplaire par famille)

Date :

Stagiaire	Nom	Prénom	Date de naissance	Déjà inscrit à l'EMDC
N° 1				
N° 2				
N° 3				

Nom et prénom du parent (ou représentant légal) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

(Cocher les cases concernées)	Tarif plein*		Tarif réduit**	
Stage chorale (dès 10 ans) 7 élèves minimum 17 et 18 décembre	140 €		120 €	
Total à régler				

*le tarif plein s'applique si le participant n'est pas déjà inscrit à une des activités de l'EMDC

** le tarif réduit s'applique si le participant est déjà inscrit à une des activités de l'EMDC

L'inscription ne sera effective que lorsque le dossier complet sera remis à l'Ecole de Musique.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Ecole de Musique de Contamine sur Arve.

En cochant cette case, j'accepte que mes données personnelles soient utilisées pour les besoins de l'EMDC. Ces données ne seront utilisées qu'à usage interne de l'EMDC et ne pourront pas être diffusées à des personnes extérieures à l'EMDC.

Signature (représentant légal pour les mineurs)

PROGRAMME DU STAGE Noël conté

Samedi 17 décembre:

10h - accueil et présentation

10h30 début du travail vocal

11h30 pause

11h50 - 13h : début du travail du répertoire

13h-14h déjeuner tiré du sac

14h-17h : travail du répertoire

Dimanche 18 décembre :

11h-13h - travail du répertoire

Déjeuner sur place ou chez soi

14h30 Raccord

16h concert à l'église de Contamine sur Arve suivi d'un goûter au profit de l'EMDC

Le lieu des « répétitions » sera communiqué ultérieurement (soit à l'ancienne mairie, soit à la conciergerie)

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DIFFUSION
D'IMAGE/VOIX

Je soussigné(e), (nom de l'élève)

Adresse :

Code Postal : Ville :

autorise / n'autorise pas (*razer la mention inutile*)

l'Association Ecole de Musique et de Danse de Contamine sur Arve (EMDC) à me photographier, m'enregistrer ou me filmer dans le cadre des différents événements ou activités que l'Association organise.

J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion de l'Association, notamment sur le site internet de l'Association, sa page Facebook ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et ce, pour la durée de vie des documents réalisés ou de l'Association.

En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de l'EMDC qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité. En contrepartie l'EMDC s'engage à respecter l'image et à ne l'utiliser que dans le cadre précédemment défini.

Je peux me rétracter à tout moment, sur simple demande écrite adressée à l'EMDC.

Date et signature :

Autorisation par le parent/représentant légal si l'élève est mineur(e).

Je déclare être le parent ou le représentant légal du mineur nommé ci-dessus, et avoir l'autorisation légale de signer cette autorisation en son nom.

Nom du représentant légal :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Date et signature du parent/représentant légal :

I. CONDITIONS D'ADMISSION

Le stage est ouvert à toute personne capable de les assurer avec assiduité. Les demandes d'inscription sont examinées dès l'âge de 10 ans.

L'inscription n'est acquise qu'après réception par l'école du dossier complet.

Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, l'EMDC se réserve le droit d'annuler le stage.

II. OBLIGATIONS DU PROFESSEUR

Le professeur est responsable de sa pédagogie et de ses cours.

Pendant ses heures de cours, il est responsable des locaux et notamment de sa salle, qui devra être fermée à clé après usage. Toute dégradation ou anomalie constatée doit être signalée rapidement à la Directrice.

En cas d'absence du professeur, les parents seront prévenus le plus tôt possible par courriel et sms. Et si pour des raisons diverses (grèves de transport, intempéries, etc.) il est matériellement impossible de prévenir personnellement les parents, une affiche sera apposée sur les portes d'entrées de l'école.

Si le professeur ne peut assurer le stage pour quelque raison que ce soit, le stage sera annulé et remboursé.

III. OBLIGATIONS DES STAGIAIRES

Les stagiaires sont tenus d'assister à tous les cours définis lors de l'inscription. Un travail soutenu et régulier est nécessaire pour assurer la représentation organisée à l'issue du stage.

Le bon fonctionnement des cours nécessite le respect d'un certain nombre de règles : respect mutuel, obéissance au professeur, etc.

Les stagiaires souffrant de maladie contagieuse ne sont pas admis en stage qui ne fait pas l'objet de rattrapage dans ce cas.

L'inscription au stage implique la participation :

- aux séances de travail
- au concert public organisé à l'issue du stage

IV. ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Les parents sont priés de vérifier la présence du professeur avant le cours de leur enfant. Les stagiaires mineurs sont sous la responsabilité entière de leurs parents / représentants légaux en dehors des heures et des salles de cours. L'association est responsable des stagiaires uniquement pendant la durée des cours. L'association décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation des effets personnels des élèves, notamment de leurs instruments, dans les locaux et aux abords de l'école. Les parents sont responsables des déprédations commises par leurs enfants aux bâtiments, mobilier, instruments et matériel divers de l'établissement. Les couloirs et escaliers d'accès ne sont pas sous la responsabilité de l'EMDC. Chaque élève (ou son représentant légal) certifie qu'il est assuré au titre de sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers et des dommages corporels et incorporels qu'il pourrait causer à autrui au cours des activités de l'EMDC.

Chaque stagiaire (ou son représentant légal) déclare dégager de toutes responsabilités l'EMDC et ses enseignants en cas d'accident de toutes natures ou en cas de dommages sans aucune exception ni réserve concernant les activités de l'EMDC.

V. DÉMISSIONS

En cas de démission du professeur animant le stage et de l'impossibilité de le remplacer, pour quelque raison que ce soit, l'association remboursera les stagiaires concernés.

La démission d'un stagiaire doit être signifiée par écrit à la Directrice.

VI. ACCÈS AUX LOCAUX ET AU MATÉRIEL

Toute participation à une infraction et tout acte de négligence ou de malveillance est passible de sanction disciplinaire. Les clés sont à la charge et de la responsabilité des professeurs uniquement. Il est strictement interdit de fumer dans les locaux de l'école.

VII. COMMUNICATION AUX STAGIAIRES

Les informations générales (résultats, absences de professeurs, emplois du temps, calendriers, convocations, etc.) sont communiquées par courriel.

Signature :